



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 1.3 JUL. 2020
et publié le 1.3 JUL. 2020
Le Directeur Général Adjoint des Services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales

Séance du 9 juillet 2020

Convocation du 3 juillet 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois juillet se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,
M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 juillet 2020

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2121-29, L.2121-33 et L.5219-5 XII,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et créant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Antony, au 1er janvier 2016,

Vu la délibération du conseil de l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris du 16 février 2016 créant la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) entre l'établissement public territorial et ses communes membres et actant de sa composition à savoir un titulaire et un suppléant par commune,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant que par une délibération du 16 février 2016, le conseil de territoire de Vallée Sud - Grand Paris a fixé la composition de la commission locale d'évaluation des charges territoriales de la manière suivante : le président ou son représentant et deux représentants par commune : un titulaire et un suppléant désignés par chaque conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner les deux représentants de la ville de Sceaux au sein de la dite commission,

Vu les candidatures de Mme Isabelle DRANCY (titulaire), M. Frédéric GUERMANN (suppléant),

Vu le résultat de l'élection à laquelle il a été procédé et à la majorité absolue des suffrages exprimés pour la désignation de ses membres,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir procédé au vote,

M. Jean-Christophe DESSANGES, Mme Christiane GAUTIER, M. Xavier TAMBY, Mme Maud BONTE, M. Fabrice BERNARD, M. Philippe SZYNKOWSKI, Mme Liliane WIETZERBIN ne prennent pas part au vote,

- Nombre de votants : 26
- Suffrages obtenus : 26
 - o Mme Isabelle DRANCY (titulaire), M. Frédéric GUERMANN (suppléant) : 26 voix

DESIGNE Mme Isabelle DRANCY, membre titulaire et M. Frédéric GUERMANN, membre suppléant, pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT).

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent